

**D'OCTOBRE  
2009  
À AVRIL  
2010**

# **PRIX CNSA**

## Lieux de vie collectifs & autonomie



**Dans le cadre de sa politique globale d'aide à l'investissement dans les établissements et services médico-sociaux, la CNSA organise le Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie.** Son objectif est de mettre l'architecture au service de la qualité de vie des résidents et du personnel. Au-delà de l'aspect architectural, il récompense la réflexion commune des maîtres d'ouvrage et des architectes pour construire ou moderniser des établissements qui prennent en compte le projet de vie de leurs résidents.

Ce concours tend à répondre à un triple enjeu :

- encourager l'évolution du secteur par le repérage d'opérations de qualité répondant à une meilleure adéquation avec les besoins des personnes en perte d'autonomie ;
- valoriser des réalisations destinées à accueillir des personnes âgées ou des personnes handicapées et fournir des références ;
- susciter des idées novatrices pour la conception de lieux de vie pour les personnes en perte d'autonomie.

**4<sup>e</sup> ÉDITION**

### **LES NOUVEAUTÉS 2010**

- Un prix rebaptisé « Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie ».
- Une nouvelle mention : la mention spéciale Personnes handicapées vieillissantes, dotée de 10 000 euros par le Comité national de coor-

dination de l'action en faveur des personnes handicapées.

- Des récompenses plus conséquentes : les dotations des prix pour les réalisations médico-sociales sont passées de 12 000 à 30 000 euros.

# Le mot du président du jury

Aymeric Zubléna



La conception architecturale des établissements pour personnes âgées ou en perte d'autonomie est en pleine évolution.

Les réalisations que nous récompensons sont celles dans lesquelles le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, tout en respectant toutes les contraintes réglementaires et budgétaires habituelles, ont répondu par une architecture contemporaine aux besoins de fluidité et de repérage spatial, notamment, indispensables à la qualité de vie des personnes accueillies, tels que définis par le projet de vie de l'établissement.

Le concours d'idées veut attirer l'attention des futurs architectes et de leur corps enseignant sur l'importance d'un thème passionnant insuffisamment exploré dans les écoles d'architecture.

Les étudiants sont ici invités à une réflexion ouverte et prospective, libérée pour partie des exigences réglementaires actuelles. Ils ont ainsi la possibilité de proposer des réponses originales qui ouvrent des voies nouvelles susceptibles d'orienter et d'influencer des réalisations ultérieures.

## Témoignage d'un lauréat

“ L'objet du concours m'a touché en tant qu'être humain. Pour élaborer mon projet, je me suis projeté dans cette dernière étape de la vie qu'il faut vivre au mieux. ”

**Mathieu Chognard**, lauréat du concours d'idées 2009

## Pourquoi ce prix ?

Cette initiative multiple illustre la réflexion conduite par la Caisse sur les besoins futurs des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.

Elle accompagne les plans nationaux de créations de places d'hébergement médico-social dans une démarche de qualité de vie des résidents.

## À qui s'adressent les Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie ?

### Prix de la réalisation médico-sociale et mentions spéciales

- Aux architectes d'établissements médico-sociaux.
- Aux directeurs d'établissements médico-sociaux.

### Concours d'idées

Aux étudiants en architecture (licence, master) seuls ou en équipe (disciplines médicales ou sociales, notamment) à condition qu'elle comprenne au moins un étudiant en architecture (quatre membres maximum).

## Le jury

Les dossiers seront examinés par un jury présidé par Aymeric Zubléna et composé d'un représentant d'Agevillage, de l'AD-PA, de l'APF, du CCAH, du CNRPA, de la CNSA, D'Architectures, de la FEHAP, de la FHF, de la FNADEPA, de la FNAQPA, de la Fondation des Caisses d'épargne pour la solidarité,

de la Fondation nationale de gérontologie, de la Fondation Médéric Alzheimer, de France Alzheimer, d'Oger International, d'OPQIBI, de Pro BTP, du SYNERPA, de l'UNAPEI, de l'UNCCAS, de l'UNIOSS et des ministères concernés (la DGAS, notamment).

## Critères de sélection

### Le jury examinera plus particulièrement les points suivants

- Comment le projet favorise-t-il l'intégration de la structure dans la cité ?
- En quoi la réalisation architecturale répond-elle au projet de vie et de soins de l'établissement ?
- Quels éléments concourent à l'amélioration de la qualité de vie des résidents, du personnel et des personnes extérieures : les familles, visiteurs et intervenants extérieurs ?
- Comment la problématique haute qualité environnementale (HQE) a-t-elle été abordée dans le projet, notamment en termes de coût global et de développement durable ?

Pour la réalisation correspondant à une réponse en établissement pour personnes âgées ou personnes handicapées, quel est le prix de revient de l'opération et son impact sur les finances individuelles et collectives ?

Concernant les deux prix de la réalisation médico-sociale, certains peuvent concourir pour deux mentions spéciales : en 2010, il s'agit de valoriser ce en quoi le projet a répondu à la prise en charge des publics spécifiques suivants : personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et adultes handicapés vieillissants.

## Les prix

Les établissements concourant aux prix et mentions auront réalisé des travaux de rénovation, de reconstruction, ou de construction de places nouvelles. Il s'agira d'établissements médico-sociaux d'hébergement permanent qui pourront comporter de l'hébergement temporaire ou de l'accueil de jour. Les travaux doivent être terminés depuis six mois, à la date de réception des dossiers. Ils doivent avoir contribué à améliorer le confort des résidents et avoir concerné, au moins en partie, leurs espaces de vie privatifs.

### 1. PRIX DE LA RÉALISATION MÉDICO-SOCIALE POUR PERSONNES ÂGÉES

Il est ouvert aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées qui ont réalisé des travaux au cours des deux dernières années. La CNSA remettra un chèque de 30 000 €. Ce prix intègre une **mention spéciale Alzheimer** relative à l'accompagnement des

### 3. LE CONCOURS D'IDÉES POUR LA CONCEPTION D'UN LIEU DE VIE COLLECTIF POUR PERSONNES ÂGÉES

s'adresse aux étudiants d'écoles d'architecture. Il consiste en la proposition d'idées novatrices pour la conception d'un projet architectural pour personnes âgées d'une capacité d'accueil d'environ 80 personnes, dont 26 dans deux unités de vie spécifiques à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. La CNSA remettra un chèque de 12 000 €.

personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, prévu par le plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 (mesure 16). La Fondation Médéric Alzheimer remettra un chèque de 10 000 €.

### 2. PRIX DE LA RÉALISATION MÉDICO-SOCIALE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Il est ouvert aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées qui ont réalisé des travaux au cours des deux dernières années. La CNSA remettra un chèque de 30 000 €. Une **mention spéciale Personnes handicapées vieillissantes** relative à l'accompagnement et à la qualité de vie de ces personnes en établissement médico-social sera décernée par le Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées. Elle est ouverte aux établissements pour personnes handicapées adultes ou aux projets dédiés aux personnes handicapées vieillissantes au sein de structures rattachées au champ des personnes âgées, comme les EHPAD. Dotation de la mention : 10 000 €.

## COMMENT PARTICIPER ?

La date limite de remise des dossiers de candidature pour les Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie est le 15 février 2010. Les candidats adresseront par courrier postal ou déposeront au secrétariat du concours un dossier du prix ou de la mention pour laquelle ils souhaitent concourir, en deux ou trois exemplaires, dûment datés et signés, au plus tard le 15 février 2010 à 18h00 (le cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

#### CNSA

Direction des établissements et services médico-sociaux  
Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie  
66, avenue du Maine  
75682 Paris cedex 14

Il est possible de disposer de renseignements complémentaires en joignant Lucie Gendrot au 01 53 91 21 69 ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [prix.autonomie@cnsa.fr](mailto:prix.autonomie@cnsa.fr) – La plaquette de présentation du prix, les dossiers de candidature et le règlement sont téléchargeables sur le site [www.prix-autonomie-cnsa.fr](http://www.prix-autonomie-cnsa.fr)

## Calendrier

Annnonce du concours :  
7 octobre 2009

Dépôt des candidatures :  
jusqu'au 15 février 2010

Sélection des lauréats (préjury) :  
11 et 12 mars 2010

Sélection des lauréats (jury) :  
15 avril 2010

Remise des prix :  
mai 2010

Avec le soutien de

